

CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

Extrait de procès-verbal de la
séance du 6 juin 2012

Présidence de M. Pierre Marc Burnand

Conseillers présents : 83

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'intégrer le poste de la déléguée au développement durable à la Direction de l'aménagement du territoire et développement durable ;
2. De dire que le montant du salaire de 0.8 ETP, charges sociales comprises, continuera à être porté en compte dès le budget 2013.

Résultat de la votation : **41 voix pour et 38 voix contre**

Ainsi délibéré en séance du 6 juin 2012.

L'attestent :

Le président

La secrétaire

Pierre Marc Burnand

Jacqueline Botteron